

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mai 2025

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1281)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 270

présenté par

M. Le Fur, M. Breton, Mme Blin, M. Portier, Mme Corneloup et M. Ray

ARTICLE 15

Supprimer l'alinéa 7.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La production de directives anticipées en vidéo expose les personnes à un risque plus important d'abus de faiblesse.